



ARNEX-SUR-ORBE

Arnex-sur-Orbe, le 14 novembre 2022
Préavis numéro 06/2022

Préavis Municipal concernant le budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales (loi sur les Communes du 20 novembre 2012), le budget 2023 est soumis à la Commission de Gestion pour étude et rapport.

Le budget est établi en fonction des éléments financiers connus et communiqués par le canton tels que les rentrées fiscales, les montants de notre participation à la facture sociale, à la péréquation intercommunale et également aux associations/groupements scolaires, services du feu et forestiers. Tout en restant prudent au vu des éléments non maîtrisables, la Municipalité présente le budget 2023 au plus près de la réalité.

Pour un total de Fr. 2'649'847.- de revenus et de Fr. 2'665'864.- de charges, il en ressort une perte de Fr. 16'017.-.

Les points principaux demandant quelques précisions sont les suivants :

11. Administration Générale

11.309.0 - Traitement et organisation des archives communales selon la recommandation de la Préfecture pour un montant de Fr. 18'000.- + dépenses courantes pour Fr. 1'500.-

21. Impôts

21.400.1 à 21.441.0 : selon ses recommandations, le canton évalue une augmentation de la fiscalité à 1% par rapport à 2022, soit un total de Fr. 1'438'690.-. Ses chiffres sont basés sur les déclarations des contribuables à fournir pour 2022. A noter que les recettes fiscales telles que Droits de mutation, Impôts Foncier, et Gains immobiliers ont été évaluées de manière identique aux rentrées effectives 2022.

35. Bâtiments communaux

Une augmentation des coûts d'énergie a été estimée globalement à 40%.

351. Grande Salle

Il est prévu la rénovation de 2 portes de secours.

352. Collège

352.314.0 : Fr. 15'000.- sont budgétés pour la rénovation de deux portes d'entrée.

358. Zone d'intérêt public - Bulande

358.314.0 : Fr. 30'000.- seront prévus pour l'installation d'un adoucisseur d'eau et l'équipement de rideaux.

43. Routes

43.314.2 : CHF 30'000.- pour la réfection de la route de Pompaples et de Chereyre. Eclairage public : équipement de la route de Pompaples direction Bulande.

43.331.0 : Augmentation de CHF 30'000.- des amortissements pour la part des investissements réalisés à fin 2022 pour la Place du Village prévu sur 30 ans.

451. Ordures ménagères et déchetterie

Le maintien de la taxe de Fr. 50.- par habitant suffit pour équilibrer les charges et produits.

460. Réseau d'égouts, épuration

460.314.0 : le remplacement du système d'aération est nécessaire pour un montant d'environ CHF 60'000.-. Ce montant est compensé par un prélèvement sur le Fonds de Réserve, voir 460.481.1.

La loi oblige d'équilibrer les charges et produits selon le « principe causal ». L'objectif est de faire supporter le coût de la prestation offerte à ses utilisateurs. La Municipalité constate des augmentations de charges dues à la hausse des coûts d'énergie, l'entretien des canalisations, des collecteurs et l'équipement de la STEP. A terme, si cette situation devait poser des problèmes, la différence entre les charges et produits serait prise sur le Fonds de Réserve Epuration (entretien), compte 9280.460 tant qu'il est suffisamment alimenté.

51 et 52 Enseignement primaire / secondaire

Actuellement, 62 élèves sont enclassés en primaire et 16 en secondaire,

71. Service social

71.318.11 : UAPE Les Petits Bouchons – les coûts sont répartis entre les enfants d'Arnex et ceux d'Orbe. Cette charge est budgétée à Fr. 145'000.- pour l'entier des coûts. Cette répartition peut évoluer selon les chiffres effectifs.

71.452.0 : UAPE Les Petits Bouchons – estimation d'un produit de Fr. 43'000.- pour la part des enfants habitants à Orbe (voir remarque 71.318.11).

81. Service des eaux

81.315.0 : la révision de toutes les bornes hydrantes est prévue pour un coût de Fr. 13'000.- en supplément des coûts usuels.

Conclusion :

La Municipalité présente le budget 2023 avec un résultat déficitaire de Fr. 16'017.-.

Le résultat du budget 2023 est influencé par une retenue conséquente sur les rentrées d'impôts et des ajustements prévisionnels de la péréquation, conséquence direct des chiffres prévus dans le budget. Celui-ci permet à la Municipalité de continuer d'entretenir le patrimoine et de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses habitants. Sa rigueur sur les charges maîtrisables laisse de bonnes perspectives pour les investissements futurs.

Décision :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal relatif au budget 2023 n° 06/2022 ;
- Oûi le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

Décide d'adopter le budget 2023 déficitaire de CHF 16'017.- tel que présenté.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité :



Le syndic
Roch André



La secrétaire
D. Michon-Gremion